

RÈGLEMENT DU TROPHÉE DE L'AMICALE CYCLO DE SAVIGNY SUR ORGE 2025

Le but de ce Trophée Club est de nous rassembler le plus possible lors des randonnées, lors des réunions et de récompenser les plus participatifs qui font l'animation et la renommée du Club.

Article 1 : Le Trophée est réservé aux membres du Club, il englobe les 6 manifestations « trophée du Codep », les randonnées organisées par les clubs voisins prévues aux programmes du club qui permettront d'animer le calendrier, vos participations aux réunions compris l’Assemblée Générale ainsi que vos participations à l’organisation de la Rando Cyclo.

Article 2 : Les organisations « trophée du CoDep » du Trophée 2025 sont :

1er Trophée = 09 mars 2025 – CoDep Cyclo : Les Retrouvailles

2ème Trophée = 16 mars 2025 – Bondoufle Amicale Club : Par Monts et par Vaux

3ème Trophée = 18 mai 2025 – Vélo Club Grangeois : Entre Plaines et Bois

4ème Trophée = 25 mai 2025 – Amicale Cyclo de Savigny-sur-Orge – Rando Cyclo Savigny

5ème Trophée = 08 juin 2025 – Club Cyclosportif Brétigny : L’Interrégionale

6ème Trophée = 22 juin 2025 – AS Ballainvilliers Section Cyclo : La Ballainvilloise

- 10 points seront attribués aux 1er, 2^{ième}, 3^{ième}, 5^{ième} et 6^{ième} Trophée
- 10 points pour les participants à l’organisation à la Rando Cyclo

Article 3 : Les randonnées organisées par les clubs voisins :

Elles seront connues au fur et à mesure de la diffusion des programmes du Club

- 8 points par randonnée.

Article 4 : Participations aux réunions

- 10 points pour les réunions prévues au calendrier.

Article 5 : Renouvellement des licences

Nous entendons finaliser les renouvellements des licences 2026 au plus tard le jour de l'AG 2025 dans le souci d'alléger la tâche des inscriptions, il sera accordé aux plus réactifs une bonification :

- 10 points seront comptabilisés pour le Trophée 2026

Article 6 : Il sera établi un classement définitif pour l'AG 2025 au plus grand nombre de points qui ne tiendra pas compte de l'article 5.

Les 6 premiers seront gratifiés en numéraire :

1^{er} : 150€

2^{ième} : 80€

3^{ième} ; au 6^{ième} : 50€

Jean-Lefèvre notre Vice-Président Animateur sera chargé du suivi, aidé par tous les membres du Bureau (Voir un volontaire comme scrutateur)

A chaque réunion nous vous donnerons le classement des 10 premiers.

Que les plus assidus soient récompensés !

Fait le 10 janvier 2025

Rémi

PS : Nous avons attribué 10 points à tous les présents à la réunion de la galette du 10 janvier.